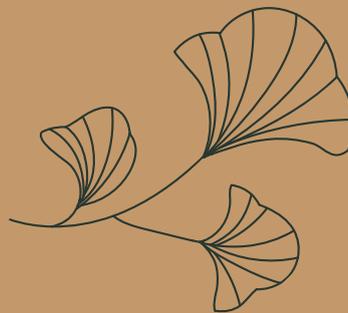
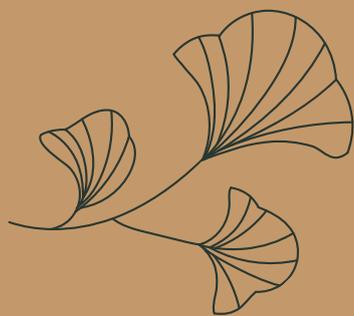




Assistante maternelle agréée

Et si c'était pour vous ?

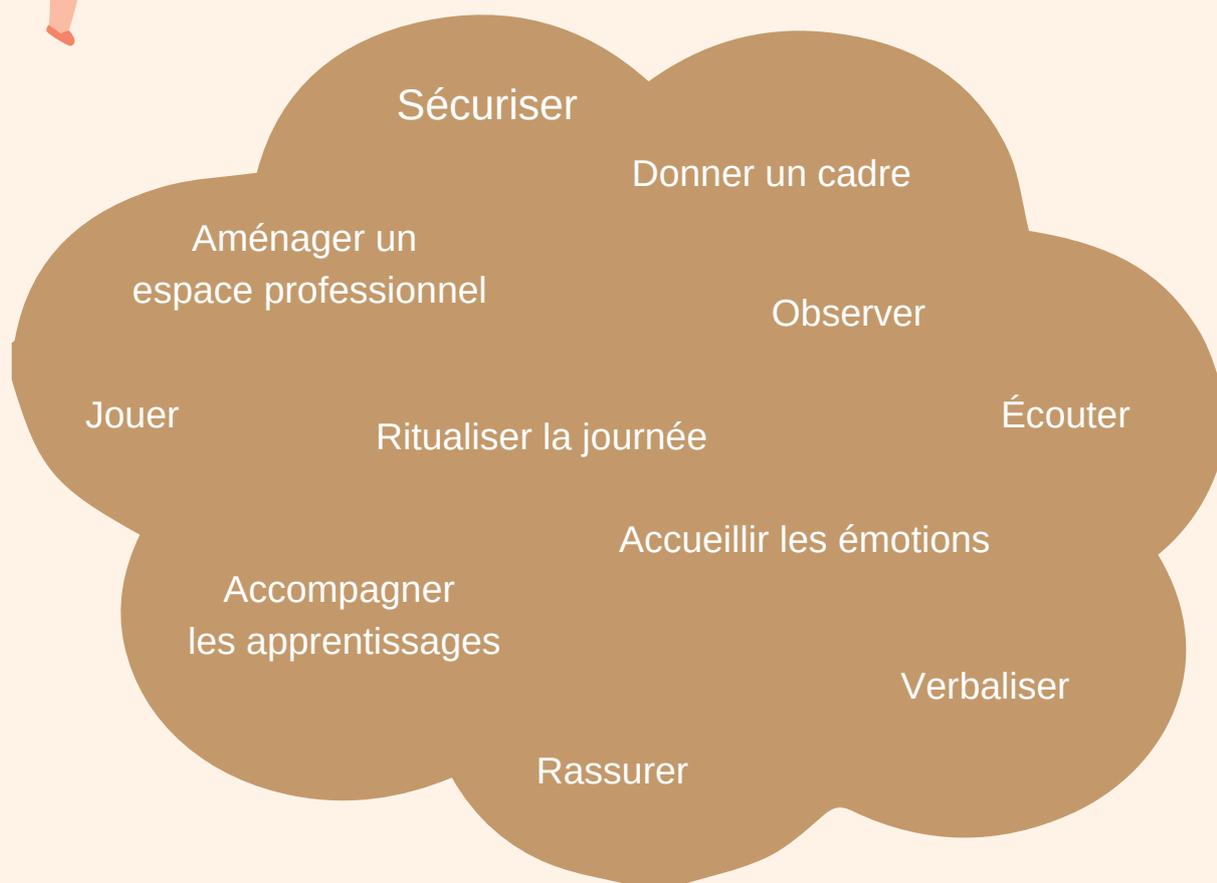


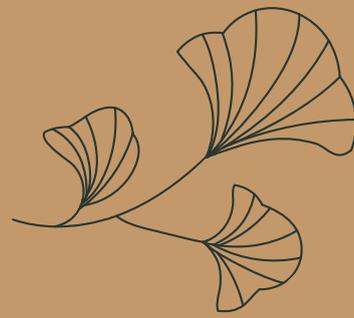
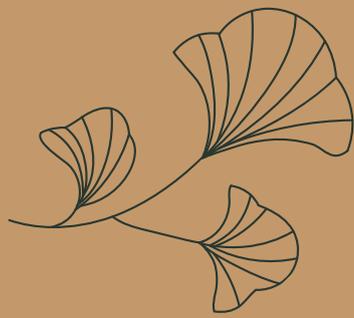
En quoi consiste le métier d'assistante maternelle agréée ?

- Prendre soin de l'enfant pendant l'absence du parent
- Etre dans une démarche de co-éducation avec le parent
- Adapter son domicile pour l'accueil des enfants



Quel est son rôle ?





Les missions d'une assistante maternelle :

A l'égard des parents employeurs :

- Communiquer avec la famille au quotidien
- Favoriser un lien de confiance avec eux
- Répondre à leurs attentes éducatives
- Établir une relation salarié-employeur

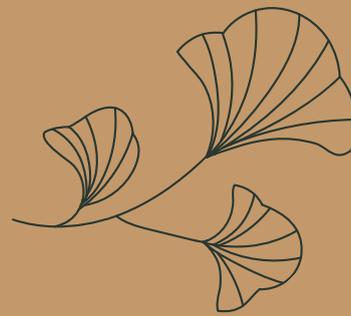
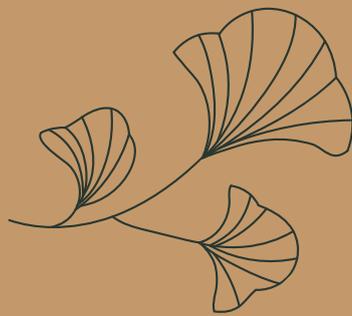
A l'égard de l'enfant :

- Contribuer à sa sécurité et à son confort
- Respecter son besoin et son rythme individuel
- Participer à son bien-être et à son éveil
- Favoriser son épanouissement
- Assurer son développement physique, psychique, intellectuel



Les qualités requises :

- La créativité
- La capacité d'adaptation
- La patience
- La flexibilité
- L'autonomie
- Le sens du contact humain



Qui peut vous accompagner ?

**Le Relais Petite Enfance de la
Communauté de Communes du
Plateau Picard**

Je m'informe sur la profession
d'assistante maternelle agréée

Je m'informe sur mes droits
et devoirs de future salariée

En tant qu'assistante maternelle
agréée, je bénéficie d'ateliers
destinés aux assistantes
maternelles et aux enfants que
j'accueille
ainsi que des temps d'échanges
entre professionnelles

Je suis accompagnée dans mon
projet d'accueil et mes démarches
contractuelles

Je me professionnalise grâce à la
formation professionnelle continue
proposée par le RPE

**Relais Petite Enfance de la
Communauté de Communes du Plateau Picard**

140 rue verte, 60130 Le Plessier-sur-Saint-Just
Tél : 03 44 78 70 02
mail : petite.enfance@cc-plateaupicard.fr

**Le Conseil
Départemental de l'Oise**

Je fais acte de candidature par courrier

Je suis invitée à une réunion
d'information lors de laquelle on me
remet un dossier de candidature

Je renvoie mon dossier de candidature
complété. La Protection Maternelle
Infantile (PMI) a 3 mois pour traiter mon
dossier et organiser les visites à mon
domicile

Je reçois la décision d'agrément

Je suis conviée à une formation
obligatoire de 80H avant de pouvoir
accueillir des enfants

Je peux accueillir des enfants dans le
cadre de mon agrément

Je suis conviée à une formation
obligatoire en cours d'emploi de 40H.
J'ai l'obligation de me présenter aux
épreuves de validation des 1^{er} et 3^e
unités professionnelles du CAP
« Accompagnement Educatif Petite
Enfance »

Je bénéficie d'un suivi tout au long de
mon agrément par les professionnels de
la PMI et je les informe de tout
changement de situation

Conseil Départemental de l'Oise

Direction de l'enfance et de la famille
Direction adjointe PMI
Service des agréments petite enfance
1 rue Gambetta CS 80941
60024 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03-44-06-60-60